

**Délibération du Conseil Municipal**  
**Commune de Ur**  
**N°27/2025**

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	08

Date de la séance :  
**11 juin à 18 heures 14 minutes**  
Date de la convocation :  
**05 juin 2025**

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur GANTOU Francis, Maire.**

**Présents :** MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - CATHALA Maxime - GANTOU Francis (Président) - GARCIA Jordi - JUNCA Martin.

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :**

Mme ROIG Sandra à M. GANTOU Francis.  
M. MARTY Joseph à M. JUNCA Martin.

**Absent(e) excusé(e) :** MM. GARRETTE Sylvie, MARTY Joseph, ROIG Sandra et ROS Stéphane.

**Absent(e) non excusé(e) :** MM. GARCEAU Cécile.

**Secrétaire de séance :** Madame BARNOLE Bénédicte.

**Objet :** Lancement de l'opération 137 : Place Léon Jean-Grégory.

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** le Code de la Commande Publique.

**Vu** la délibération n° 13/2025 du 15 avril 2025 portant actualisation n°01/2025 des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiements (C.P.) dans le cadre du Plan d'Equipement Pluriannuel (P.E.P.) de 2020 à 2025.

**Considérant** que l'opération n°137, intitulée « Place Léon Jean-Grégory », vise principalement la réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'aménagement de l'îlot central avec création de places de stationnement.

**Sur le rapport de M. Francis GANTOU, Maire et sa proposition,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (08 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :**

- **AUTORISER** le lancement de l'opération d'investissement n°137.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs publics.

Délibération n°27/2025 du 11 juin 2025 à 18h14

Accusé de réception en préfecture  
066-216602185-20250611-272025-DE  
066-216602185-20250611-272025-DE  
Date de réception préfecture : 16/06/2025

- **DIT** que les dépenses relatives à ces opérations seront imputées sur les crédits de paiements de l'exercice 2025, conformément au tableau ci-dessous :

Compte	Opération	AP n°
2152	137	05

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
	 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le : Date de Réception Préfecture : AR Préfecture N°	
Publiée et/ou notification le : Document certifié conforme Le Maire, <i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</i>	

Le Maire,

Francis GANTOU



La secrétaire de séance,

Mme BARNOLE Bénédicte

Accusé de réception en préfecture  
066-216602185-20250611-272025-DE  
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Délibération n°27/2025 du 11 juin 2025 à 18h14